

Règles d'entreprise contraignantes

Objet du présent document

Le présent document décrit les règles d'entreprise contraignantes (BCR) d'Allianz et vous fournit des informations sur les règles régissant le transfert international de données à caractère personnel entre les sociétés du groupe Allianz opérant dans l'Espace économique européen (EEE) et les sociétés du groupe Allianz situées en dehors de cet espace. Il décrit également vos droits en ce qui concerne ces transferts, la marche à suivre si vous souhaitez exercer vos droits ou vous plaindre de ces transferts, et comment nous contacter.

Sommaire

	Section	Intitulé	Page
	A.	Introduction	3
	B.	Principes de conformité en matière de confidentialité et de protection des données	6
	B.I.	Diligence raisonnable	6
	B.II.	Qualité des données	6
	B.III.	Transparence et ouverture	6
	B.IV.	Légalité du traitement	8
	B.V.	Relation avec les sous-traitants	9
	B.VI.	Transferts et transferts ultérieurs	9
	B.VII.	Sécurité et confidentialité	9
	B.VIII.	Perte de données personnelles	9
	B.IX.	Confidentialité dès la conception et par défaut	10
	B.X.	Coopération avec les autorités chargées de la protection des données	10
	C.	Vos droits	11
	C.I.	Demandes d'accès, de rectification ou d'effacement	11
	C.II.	Demandes d'opposition	11
	C.III.	Demandes de restriction	12
	C.IV.	Demandes de portabilité	12
	C.V.	Demandes d'opposition aux décisions automatisées	12
	C.VI.	Traitement de vos demandes relatives à vos données personnelles	12
	D.	Transferts internationaux de vos données personnelles	14
	D.I.	Vos réclamations et la manière dont nous les traitons	14
	D.II.	Vos droits en tant que tiers bénéficiaire concernant les transferts internationaux de vos données personnelles	14
	E	Application des lois et règlements	16
	F.	Mises à jour du présent document	16
	Annexe	Champ d'application matériel et transferts couverts par les BCR	17



A. Introduction

- Ceci est la version publique des règles d'entreprise contraignantes (BCR) d'Allianz, qui ont été approuvées par les autorités nationales chargées de la protection des données dans l'Espace économique européen (EEE). Ces autorités comprennent l'autorité principale chargée de la protection des données pour le groupe Allianz, l'autorité bavaroise chargée de la protection des données (BayLDA).
- Les BCR ont été élaborées par l'AEE afin de permettre aux multinationales d'effectuer des transferts intra-organisationnels de données à caractère personnel à travers les frontières, conformément aux lois et réglementations de l'AEE en matière de confidentialité et de protection des données. En principe, les lois et réglementations de l'AEE n'autorisent pas le transfert de données à caractère personnel depuis l'AEE vers l'Asie, les États-Unis et d'autres régions. Grâce aux BCR, les entreprises peuvent contourner cette restriction.
- L'obtention de l'agrément BCR souligne l'engagement d'Allianz à maintenir la confiance de ses clients, de ses employés et de ses partenaires commerciaux quant à la manière dont nous utilisons leurs données à caractère personnel.
- Les BCR traitent les activités de traitement qu'Allianz mène en tant que responsable du traitement des données dans le cadre de ses activités commerciales. Les BCR couvrent les données à caractère personnel des employés actuels, anciens et potentiels. Elles couvrent également les données des agents, courtiers, intermédiaires, administrateurs de fonds de pension, fournisseurs et prestataires de services, actionnaires et autres partenaires commerciaux. Elles couvrent également les clients, les entreprises clientes, les représentants de clients et d'entreprises clientes, ainsi que d'autres tiers. Les détails concernant le champ d'application matériel et les transferts couverts par les BCR figurent en annexe.
- Les sociétés du groupe Allianz sont tenues de mettre en œuvre les BCR. La version publique des BCR et une liste actualisée des sociétés du groupe Allianz qui se sont engagées à respecter les BCR sont disponibles sur <https://www.allianz.com/en/info/privacy-statement/>.



Termes clés

Terme	Description
Groupe Allianz	Le groupe Allianz comprend Allianz SE et toutes les sociétés affiliées conformément à l'article 15 de la loi allemande sur les sociétés par actions (AktG).
Règles d'entreprise d'application générale (BCR)	Il s'agit du mécanisme légalement reconnu pour légitimer et faciliter les transferts de données à caractère personnel provenant de l'EEE ou traitées dans l'EEE au sein d'un groupe d'entreprises.
Responsable du traitement	Un responsable du traitement est une personne physique ou morale, une autorité publique, une agence ou tout autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités (« pourquoi ») et les moyens (« comment ») du traitement de vos données à caractère personnel. Si deux ou plusieurs responsables du traitement déterminent conjointement les finalités et les moyens du traitement, ils sont considérés comme des responsables conjoints et doivent coopérer de manière transparente afin de garantir le respect des BCR.
Sous-traitant	Il s'agit d'une personne physique ou morale qui traite vos données à caractère personnel pour le compte d'un responsable du traitement.
Exportateur de données	Entité établie dans l'EEE qui transfère des données à caractère personnel en dehors de l'EEE à des fins de traitement.
Importateur de données	Entité établie dans un pays hors de l'EEE qui reçoit des données à caractère personnel provenant de l'EEE.
EEE	L'Espace économique européen comprend les pays membres de l'Union européenne, ainsi que l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège.
Employés	Couvre tous les employés, cadres, directeurs et membres du comité exécutif d'une société du groupe Allianz.
Responsable de la protection des données du groupe	Il s'agit du responsable de la protection des données du groupe Allianz. Cette personne est nommée par le Conseil d'administration d'Allianz SE.
Confidentialité du groupe	Désigne le département chargé de la protection des données au sein d'Allianz SE.
Individu	Une personne physique est une personne identifiée ou identifiable à laquelle se réfèrent des données à caractère personnel. Une personne physique identifiable est une personne qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale. Dans les BCR, cela fait référence aux employés et au personnel associé, aux clients, aux partenaires commerciaux ou à tout autre tiers dont les données à caractère personnel sont traitées.
Transferts internationaux	Désigne la divulgation de données à caractère personnel, par transmission physique ou accès à distance, à des sociétés du groupe Allianz non situées dans l'EEE qui sont légalement liées par les BCR.
Données à caractère personnel	Désigne toute information relative à une personne physique.
Perte de données personnelles	La perte de données personnelles désigne tous les cas de perte, de fuite ou de violation de données qui incluent ou pourraient inclure des données personnelles.

Terme	Description
Traitement	Désigne toute opération ou ensemble d'opérations effectuées sur vos données à caractère personnel ou sur des ensembles de vos données à caractère personnel. Cela peut être fait de manière automatisée ou par d'autres moyens. Cela couvre des activités telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, le stockage, l'adaptation ou la modification, la récupération, la consultation, l'utilisation, la divulgation par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition. Cela désigne également l'alignement ou la combinaison, la restriction, l'effacement ou la destruction des données.
Profilage	Le profilage est toute forme de traitement automatisé de vos données à caractère personnel consistant à utiliser ces données pour évaluer certains aspects de votre personne qui sont liés à vous. Il peut s'agir d'une utilisation à des fins d'analyse ou de prévision concernant votre rendement au travail, votre situation économique, votre santé, vos préférences personnelles, vos intérêts, votre fiabilité, votre comportement, votre localisation ou vos déplacements.
Destinataire	Un destinataire est une personne physique ou morale, une autorité publique, une agence ou un autre organisme auquel les données à caractère personnel sont divulguées, qu'il s'agisse d'un tiers ou non.
Données personnelles sensibles	Il s'agit de données à caractère personnel qui peuvent révéler votre origine raciale ou ethnique, vos opinions politiques, vos convictions religieuses ou philosophiques ou votre appartenance syndicale. Cela concerne également le traitement de vos données génétiques et biométriques permettant de vous identifier de manière unique, ainsi que les données relatives à votre santé ou à votre vie sexuelle ou à votre orientation sexuelle.



B. Principes de confidentialité et de protection des données

Les sociétés du Groupe Allianz respectent les principes suivants lors du traitement des données à caractère personnel soumises aux lois et réglementations de l'EEE en matière de confidentialité et de protection des données.

I. Diligence raisonnable

Nous traitons vos données à caractère personnel avec la diligence requise, de manière équitable, licite et transparente.

II. Qualité des données

1. Limitation de la finalité

Nous traitons vos données personnelles uniquement dans le but de remplir nos objectifs commerciaux spécifiques, clairs et légitimes. Nous pouvons apporter des modifications spécifiques, claires et légitimes à nos objectifs commerciaux.

Toute nouvelle finalité commerciale sera compatible avec les finalités initiales pour lesquelles nous avons collecté vos données personnelles, sauf si vous acceptez que vos données soient traitées à d'autres fins. Nous vous informerons de toute modification de ce type.

2. Minimisation et exactitude des données

Si vous nous informez de modifications de vos données personnelles ou si nous apportons des modifications dans le cadre du traitement de vos données personnelles, nous veillons à ce que :

- Vos données personnelles sont à jour et que, si certaines données personnelles sont inexactes, elles sont rapidement effacées ou rectifiées de manière appropriée, en tenant compte des raisons pour lesquelles nous traitons vos données personnelles.
- Toute mise à jour de vos données personnelles soit répercutée dans tous nos systèmes et bases de données, qu'ils soient internes ou externes.
- Vos données personnelles sont adéquates et limitées à ce qui est nécessaire à nos fins commerciales.

3. Limitation de la conservation

Nous conservons vos données personnelles uniquement pendant la durée nécessaire à la réalisation de nos objectifs commerciaux ou conformément aux exigences légales.

Nous supprimons et/ou archivons vos données personnelles de manière appropriée lorsque nous n'en avons plus besoin. Nous pouvons également anonymiser vos données personnelles de manière à ce que vous ne puissiez plus être identifié si nous souhaitons les conserver au-delà de cette date.

III. Transparence et ouverture

En règle générale, nous collectons vos données personnelles directement auprès de vous. Si nous collectons des données personnelles auprès d'autres sources, c'est parce que cela est raisonnable et autorisé par la loi. Les informations que nous vous fournissons diffèrent selon la source des données personnelles. Le tableau suivant présente les informations que nous vous fournissons lorsque nous collectons vos données personnelles directement auprès de vous ou auprès d'une autre source :

	Données collectées directement auprès de vous	Données collectées auprès de tiers
Quelle société du groupe Allianz (ou quel représentant) est responsable du traitement de vos données personnelles (responsable du traitement).	✓	✓
Qui vous pouvez contacter si vous avez des questions ou des préoccupations concernant le traitement de vos données personnelles. Il s'agira généralement du délégué à la protection des données ou du responsable de la confidentialité des données.	✓	✓
Pourquoi nous avons besoin de traiter vos données personnelles et la base juridique qui nous permet de le faire.	✓	✓
Si nous estimons que le traitement de vos données à caractère personnel est dans notre intérêt légitime ou dans celui d'un tiers, et les détails relatifs à cet intérêt.	✓	✓
Le type de données personnelles que nous traitons (par exemple, votre nom ou votre date de naissance).		✓
Les entreprises et personnes, ou catégories d'entreprises et de personnes avec lesquelles nous partageons vos données personnelles.	✓	✓
Les mesures que nous prenons pour protéger vos données personnelles lorsque nous les transmettons à d'autres entreprises ou personnes situées en dehors de l'EEE, ainsi que la manière d'obtenir de plus amples informations sur ces mesures.	✓	✓
La durée de conservation de vos données à caractère personnel ou, si cela n'est pas possible, la manière dont nous avons déterminé cette durée.	✓	✓
Les droits dont vous disposez concernant vos données personnelles.	✓	✓
Votre droit de décider, à tout moment, de ne plus consentir au traitement de vos données personnelles si vous nous aviez précédemment donné votre consentement. Toutefois, tout traitement que nous avons effectué avant votre décision de retirer votre consentement ne sera pas affecté par celle-ci.	✓	✓
Votre droit de déposer une plainte auprès d'une autorité compétente en matière de protection des données dans l'EEE.	✓	✓
Comment nous avons obtenu vos données personnelles et si elles ont été obtenues à partir de sources accessibles au public.		✓
Si nous collectons vos données personnelles parce qu'elles sont requises par la loi ou la réglementation, par un contrat signé entre nous ou si nous en avons besoin avant de conclure un contrat avec vous. Nous vous informerons également si vous êtes tenu de fournir vos données personnelles et des conséquences possibles si vous ne le faites pas.	✓	
Si nous utilisons vos données personnelles pour prendre des décisions vous concernant de manière automatisée, sans intervention humaine, y compris si nous utilisons vos données personnelles pour évaluer des aspects personnels vous concernant. Nous vous fournirons également des informations supplémentaires sur l'importance de ces décisions, la manière dont elles sont prises et leurs conséquences potentielles.	✓	✓

Nous vous fournissons ces informations lorsque nous collectons vos données personnelles. Si cela n'est pas possible, nous vous en informons :

- Dans un délai d'un mois à compter de la collecte de vos données personnelles
- Lors de notre première communication avec vous (si nous utilisons les données personnelles pour communiquer avec vous), ou
- Si la divulgation à un autre destinataire est prévue, avant la première divulgation de vos données personnelles

Dans certaines circonstances, nous ne sommes pas tenus de vous informer. Par exemple, si vous disposez déjà de ces informations ou si nous sommes légalement tenus de collecter ou de partager vos données personnelles.

IV. Légalité du traitement

1. Base légale pour le traitement de vos données personnelles

Nous utilisons vos données personnelles uniquement si nous disposons d'une base légale pour le faire. Lorsque le traitement est nécessaire, ces raisons incluent la nécessité de :

- Conclure ou exécuter un contrat avec vous ou prendre des mesures à votre demande avant de conclure un contrat
- Respecter nos obligations légales
- Protéger vos intérêts vitaux ou ceux d'une autre personne
- accomplir une mission d'intérêt public ou exercer une fonction officielle qui nous a été conférée, ou
- Prendre des mesures pour nos intérêts commerciaux légitimes ou ceux d'un tiers, sauf si vos intérêts ou vos droits et libertés fondamentaux l'emportent sur ces intérêts légitimes

Nous pouvons également traiter vos données à caractère personnel avec votre consentement.

2. Consentement

Si nous traitons vos données personnelles sur la base de votre consentement, nous :

- Nous veillons à ce que la formulation et le format utilisés pour recueillir votre consentement soient clairs et faciles à comprendre, et à ce que votre consentement soit libre, spécifique, éclairé et clair.
- Disposons de processus pour enregistrer l'octroi et le retrait de votre consentement et veillons à ce que vous puissiez retirer votre consentement facilement. Nous vous informons également de ce droit de retrait avant que vous ne donniez votre consentement
- Nous veillons à ce que, si votre consentement est recueilli dans le cadre d'une déclaration écrite qui concerne également d'autres questions, telles qu'un contrat, la demande de consentement dans la déclaration écrite soit présentée de manière clairement distincte des autres questions.

3. Données personnelles sensibles

Nous ne traitons vos données personnelles sensibles que si le traitement est nécessaire pour l'une des raisons suivantes. Pour :

- Vous ou nous, afin d'exercer ou de faire valoir des droits en vertu des lois et réglementations en matière d'emploi, de sécurité sociale et de protection sociale
- À des fins de médecine préventive ou du travail, telles que l'évaluation de la capacité de travail d'un employé, le diagnostic médical, les soins de santé ou sociaux et les activités des professionnels de la santé
- L'intérêt public en matière de santé publique, si cela est requis par la législation et la réglementation de l'EEE
- Raisons d'intérêt public important, si requis par la législation et la réglementation de l'EEE
- Finalités d'archivage dans l'intérêt public, à des fins de recherche scientifique ou historique ou à des fins statistiques, si requis par la législation et la réglementation de l'EEE
- Traitement relatif à vos données à caractère personnel sensibles que vous avez rendues publiques
- Finalités visant à protéger vos intérêts vitaux ou ceux d'une autre personne si vous n'êtes pas en mesure de donner votre consentement pour des raisons physiques ou juridiques, ou
- Actions en justice.

Nous traitons également vos données personnelles sensibles si vous consentez explicitement à leur traitement à une ou plusieurs fins, sauf si cela est interdit par les lois et réglementations de l'EEE.

4. Données à caractère personnel relatives aux condamnations pénales et aux infractions

Nous traitons uniquement les données à caractère personnel relatives aux condamnations pénales et aux infractions, ou aux mesures de sécurité connexes, si cela est autorisé ou requis par les lois et réglementations de l'EEE prévoyant des garanties adéquates pour vos droits et libertés.

V. Relation avec les sous-traitants (par exemple, les prestataires de services travaillant pour nous)

Nous autorisons uniquement les sous-traitants agissant pour le compte des sociétés du groupe Allianz à collecter et traiter vos données à caractère personnel s'ils ont conclu avec nous un accord écrit définissant les exigences en matière de confidentialité et de protection des données.

Afin de garantir la qualité de ce processus, nous :

- effectuons des contrôles de diligence raisonnable et des évaluations des risques afin d'évaluer les sous-traitants et de nous assurer qu'ils respectent nos obligations en matière de sécurité et de confidentialité et protègent vos données personnelles
- Surveillons régulièrement les sous-traitants afin de vérifier qu'ils respectent en permanence leurs obligations en matière de confidentialité et de protection des données.

VI. Transferts et transferts ultérieurs

Nous pouvons transférer vos données à caractère personnel depuis l'EEE vers des sociétés du Groupe Allianz en dehors de l'EEE si celles-ci respectent les règles énoncées dans les BCR.

Les transferts de vos données personnelles vers des sociétés du groupe Allianz situées en dehors de l'EEE qui ne sont pas couverts par les règles des BCR, ainsi que les transferts vers des responsables du traitement ou des sous-traitants qui ne sont pas membres du groupe Allianz, ne sont autorisés que si au moins l'une des conditions suivantes est remplie :

- La société est située dans un pays dont la Commission européenne a reconnu l'adéquation des lois et réglementations en matière de confidentialité et de protection des données.
- La société à laquelle vos données personnelles sont transférées fournit des garanties appropriées concernant ces données personnelles. Par exemple, si cette société a signé des clauses de confidentialité et de protection des données qui ont été adoptées par la Commission européenne ou une autorité de protection des données.
- Dans les circonstances spécifiques et limitées autorisées par les lois et réglementations applicables en matière de confidentialité et de protection des données dans l'EEE. Par exemple, avec votre consentement explicite ou si le transfert est nécessaire à l'exécution d'un contrat entre nous, ou
- En dernier recours, si le transfert est nécessaire pour nos intérêts commerciaux légitimes impérieux, à condition que certaines conditions soient remplies (par exemple, le transfert est limité et non répétitif et il n'existe aucune raison impérieuse s'opposant au transfert). Dans ces cas, nous informons généralement une autorité de protection des données du transfert avant qu'il n'ait lieu.

VII. Sécurité et confidentialité

Nous traitons vos données personnelles conformément aux politiques et normes de sécurité de l'information d'Allianz et conformément aux lois et réglementations qui nous sont applicables.

Nous adoptons des mesures de sécurité techniques et organisationnelles appropriées pour protéger vos données personnelles contre les risques pouvant résulter d'une utilisation abusive, en particulier contre la destruction, l'altération ou la perte accidentelle ou illégale, ainsi que la divulgation ou l'accès non autorisé à vos données personnelles. Les mesures dépendent de facteurs tels que l'état de la technique, la nature et la portée du traitement et le niveau de risque, mais peuvent inclure :

- Le recours au cryptage, à l'anonymisation et à l'anonymisation partielle de vos données personnelles, le cas échéant
- Tester, évaluer et contrôler régulièrement l'efficacité des mesures de sécurité visant à garantir la sécurité du traitement
- Maintien de plans de continuité des activités et de reprise après sinistre, y compris la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience continues des systèmes et des services.

VIII. Perte de données personnelles

Nous vous informerons sans délai si un incident lié à la perte de données à caractère personnel est susceptible d'entraîner un risque élevé pour vos droits et libertés, notamment les éléments suivants :

- Nom et coordonnées de notre DPD
- Nature de l'incident de perte de données à caractère personnel
- Conséquences probables de l'incident de perte de données à caractère personnel
- Mesures que nous prenons ou prévoyons de prendre pour remédier à l'incident de perte de données à caractère personnel, y compris, le cas échéant, des mesures visant à atténuer son impact.

Nous ne vous informerons pas si :

- Nos mesures de sécurité rendent les données à caractère personnel inaccessibles ou inutilisables par toute personne non autorisée à y accéder (par exemple, les données à caractère personnel sont cryptées)
- Nous prenons des mesures supplémentaires pour garantir que tout risque élevé pour vos droits et libertés est peu susceptible de se produire, ou
- Si cela implique un effort disproportionné pour contacter individuellement chaque personne concernée. Dans ce cas, nous publierons un communiqué public ou prendrons une mesure similaire pour vous informer de manière claire et efficace.

IX. Confidentialité dès la conception et par défaut

1. Confidentialité dès la conception

Nous tenons compte du principe de confidentialité dès la conception lorsque nous concevons ou modifions un aspect ayant une incidence sur le traitement des données à caractère personnel (par exemple, le développement d'un nouveau produit, d'un nouveau service ou d'un nouveau système informatique) afin de nous aider à :

- Identifier et limiter les impacts et les risques liés à la protection des données lors du traitement
- De nous conformer aux exigences des BCR et aux obligations légales applicables au traitement
- Limiter les données que nous collectons ou identifier différentes façons de réduire l'impact sur la confidentialité et la protection des données tout en atteignant le même objectif commercial.

2. Confidentialité par défaut

Nous utilisons des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour garantir que, par défaut, nous ne collectons et ne traitons que les données à caractère personnel nécessaires à nos fins commerciales. Nous appliquons également ce principe pour intégrer des contrôles de confidentialité et de protection des données dans nos activités de traitement, ce qui signifie que vos données à caractère personnel ne seront pas publiées ou partagées par défaut.

X. Coopération avec les autorités chargées de la protection des données

Nous coopérons avec les autorités chargées de la protection des données dans l'EEE en :

- Mettre à disposition le personnel nécessaire pour assurer la liaison avec les autorités chargées de la protection des données de l'EEE
- Se conformer à leurs conseils sur toute question relative aux règles applicables aux transferts internationaux.



C. Vos droits

Vos droits sont résumés ci-dessous. Si vous exercez vos droits, formulez une demande ou déposez une réclamation, ceux-ci seront traités conformément à la section C.VI (Traitement de vos demandes et réclamations).

I. Demandes d'accès, de rectification ou d'effacement

1. Demande d'accès

Vous avez le droit de nous demander si nous détenons des données à caractère personnel vous concernant et, si tel est le cas, d'obtenir une copie de ces données à caractère personnel sous forme électronique, sauf si vous souhaitez les recevoir d'une autre manière (par exemple, sur papier). En outre, vous pouvez nous demander des informations sur la manière dont nous utilisons vos données personnelles, à qui nous les communiquons, combien de temps nous les conservons, où elles sont stockées, ainsi que d'autres informations vous aidant à comprendre comment nous les utilisons.

2. Demande de rectification

Vous avez le droit de nous demander de corriger vos données personnelles (y compris en fournissant une déclaration complémentaire) si elles sont inexactes et de faire mettre à jour sans délai les données personnelles incomplètes. Si nous ne pouvons pas corriger les données personnelles, nous ajoutons une note dans nos fichiers concernant votre demande de correction de vos données personnelles.

3. Demande d'effacement

Vous avez le droit de nous demander de supprimer vos données personnelles si :

- Vos données personnelles ne sont plus nécessaires aux fins pour lesquelles elles ont été collectées
- Vos données personnelles ont été traitées de manière illicite
- Vos données personnelles doivent être effacées pour se conformer à une loi ou un règlement de l'EEE
- Les données à caractère personnel concernent un enfant ou une personne dont les données à caractère personnel ont été collectées lorsqu'il/elle était enfant dans le cadre de services fournis via Internet, des sites web ou des applications
- Vous retirez votre consentement au traitement des données à caractère personnel (et si cela constitue la seule base sur laquelle nous traitons vos données à caractère personnel)
- Vous vous opposez au traitement fondé sur nos intérêts légitimes, à condition qu'il n'existe pas de motifs légitimes impérieux justifiant la poursuite du traitement, ou
- Vous vous opposez au traitement à des fins de prospection directe.

Si nous avons rendu publiques les données à caractère personnel concernées, nous prenons également des mesures raisonnables pour en informer les autres responsables du traitement afin qu'ils puissent demander la suppression des liens vers vos données à caractère personnel ou des copies de celles-ci.

Nous pouvons refuser de donner suite à votre demande d'effacement de vos données à caractère personnel si le traitement de vos données à caractère personnel est nécessaire :

- Pour exercer notre droit à la liberté d'expression et d'information
- Pour se conformer aux lois et réglementations de l'EEE
- Pour l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont nous sommes investis
- Pour établir, exercer ou défendre des droits en justice.

Dans ces cas, nous pouvons limiter le traitement au lieu d'effacer vos données à caractère personnel si vous nous le demandez. Voir la section C.III pour plus de détails.

II. Demandes d'opposition

Vous avez le droit de vous opposer à tout moment au traitement de vos données personnelles si nous les traitons sur la base de nos intérêts légitimes. Cela inclut tout « profilage ». Notre politique de confidentialité vous informe lorsque nous nous appuyons sur des intérêts légitimes pour traiter vos données personnelles. Dans ces cas, nous cesserons de traiter vos données personnelles, sauf si nous pouvons démontrer des raisons légitimes impérieuses de poursuivre le traitement. Nous pouvons rejeter votre demande si le traitement de vos données personnelles est nécessaire pour établir, exercer ou défendre des droits en justice.

Vous avez le droit de vous opposer à tout moment au traitement de vos données personnelles à des fins de marketing direct. Vous pouvez également vous opposer à tout moment au profilage à des fins de marketing direct. Dans ce cas, nous cesserons de traiter vos données personnelles dès réception de votre opposition.

III. Demandes de limitation

Vous avez le droit de nous demander de limiter le traitement de vos données personnelles si :

- Vous contestez l'exactitude de vos données personnelles et nous sommes en train de vérifier les données personnelles que nous détenons ;
- Le traitement est illicite et vous ne souhaitez pas que nous effacions vos données personnelles ;
- Nous n'avons plus besoin de vos données personnelles pour les finalités initiales du traitement, mais vous en avez besoin pour établir, exercer ou défendre des droits en justice et vous ne souhaitez pas que nous supprimions les données personnelles en conséquence ; ou
- Vous vous êtes opposé au traitement effectué sur la base de nos intérêts légitimes (voir section précédente), pendant que nous vérifions si nos motifs légitimes prévalent sur les vôtres.

Si le traitement est limité, nous pouvons traiter vos données personnelles (à l'exception des finalités de conservation) uniquement :

- Si vous nous avez donné votre consentement ;
- Pour établir, exercer ou défendre des droits en justice ;
- Pour protéger les droits d'une autre personne physique ou morale ; ou
- Pour des raisons d'intérêt public important telles que définies par les lois et réglementations applicables de l'EEE.

Une fois que le traitement a été limité à la suite de votre demande, nous vous informerons avant de lever la restriction.

IV. Demandes de portabilité

Si notre traitement est effectué par ordinateur et est nécessaire à l'exécution d'un contrat conclu avec vous, ou est basé sur votre consentement, vous avez le droit :

- Recevoir les données à caractère personnel que vous nous avez fournies dans un format électronique structuré, couramment utilisé et lisible par machine ; et
- Envoyer vos données personnelles à une autre organisation ou nous demander de le faire pour vous si cela est techniquement possible.

Si votre demande concerne un ensemble de données à caractère personnel qui concerne également d'autres personnes, le fait que vous nous demandiez de transférer ces données comme décrit ci-dessus n'empêche pas ces personnes d'exercer leurs propres droits concernant leurs données à caractère personnel.

Même si vous demandez la portabilité de vos données personnelles, vous conservez votre droit de demander également leur effacement conformément à la section C.I.3 ci-dessus.

V. Demandes d'opposition aux décisions automatisées

En règle générale, vous avez le droit de vous opposer à toute décision produisant un effet juridique vous concernant (telle que la résiliation de votre contrat) ou qui vous affecte de manière significative (par exemple, le refus de votre demande d'assurance en ligne) si celle-ci est fondée uniquement sur le traitement automatisé de vos données à caractère personnel. Cela inclut les décisions automatisées fondées sur le profilage.

Nous pouvons refuser votre demande si la décision en question :

- Nécessaire pour conclure un contrat avec vous ou pour l'exécution de votre contrat avec nous ;
- Autorisé par les lois et réglementations de l'EEE ; ou
- Sur la base de votre consentement explicite.

Nous ne prendrons des décisions reposant uniquement sur un traitement automatisé impliquant vos données personnelles sensibles que si vous avez donné votre consentement explicite ou si le traitement est nécessaire pour des raisons d'intérêt public important, conformément aux lois et réglementations applicables de l'EEE, et si nous protégeons vos droits, libertés et intérêts légitimes.

VI. Traitement de vos demandes relatives à vos données personnelles

1. Confirmation de votre identité

Nous voulons nous assurer que nous ne communiquons pas vos informations à une personne non autorisée. Par conséquent, nous pouvons vous demander des informations supplémentaires afin de confirmer votre identité avant de traiter votre demande.

2. Délais de traitement des demandes

Lorsque nous recevons une demande de votre part :

- Nous vous informons de toute mesure prise sans retard injustifié. Au plus tard, cela se fera dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande.
- Nous pouvons prolonger le délai de réponse de deux mois supplémentaires en fonction de la nature de votre demande. Nous vous informerons de toute prolongation dans un délai d'un mois, en précisant les raisons de cette prolongation.
- Nous vous informons dès que possible (au plus tard dans un délai d'un mois) si nous décidons de ne pas donner suite à votre demande, en vous indiquant les raisons de notre refus. Vous recevrez également des informations sur votre droit de déposer une plainte auprès d'une autorité de protection des données de l'EEE et/ou votre droit de former un recours juridictionnel.

3. Forme de la réponse

Si vous faites une demande par voie électronique, nous nous efforcerons de vous répondre par voie électronique, sauf si vous nous demandez de vous répondre d'une autre manière.

4. Coûts

Nous ne facturons généralement pas vos demandes. Cependant, nous pouvons être amenés à le faire dans les cas suivants :

- Votre demande est infondée ou excessive, par exemple si elle est répétitive ; ou
- Vous demandez des copies supplémentaires de données à caractère personnel que nous vous avons déjà fournies.

5. Refus de donner suite à votre demande

Nous pouvons refuser de donner suite à votre demande si :

- La demande est infondée ou excessive, par exemple si elle est répétitive ;
- Notre traitement ne nous oblige pas à vous identifier et nous pouvons démontrer que nous ne sommes pas en mesure de vous identifier ; ou
- Les lois et réglementations de l'EEE nous empêchent de répondre à votre demande, par exemple si un tribunal ou une autorité réglementaire nous a imposé une obligation légale de conservation.

6. Notification des modifications apportées aux destinataires de vos données à caractère personnel

Nous informons tous les tiers avec lesquels nous partageons vos données personnelles, tels que les fournisseurs ou les prestataires de services, des modifications résultant de l'effacement, de la rectification ou de la limitation du traitement de vos données personnelles, sauf si cela s'avère impossible ou implique des efforts disproportionnés. Nous vous communiquerons l'identité de ces destinataires si vous en faites la demande.



D. Transferts internationaux de vos données personnelles

I. Vos réclamations et la manière dont nous les traitons

Nous prenons très au sérieux toute réclamation concernant la manière dont vos données personnelles ont été traitées dans le cadre des règles relatives aux transferts internationaux. Vous pouvez enregistrer une réclamation en envoyant un e-mail à

Belgique: privacy@allianz.be

Pays-Bas: privacy@allianz.nl

Luxembourg: dataprivacy@allianz.lu

Nous nous engageons à :

- Accuser réception de votre réclamation dans les deux semaines suivant sa réception, nous efforcer de la résoudre et vous répondre dans les meilleurs délais, et en tout état de cause dans un délai de deux mois. Nous vous informerons de la procédure et des délais de réponse, et vous tiendrons informé pendant cette période ;
- Nous enquêterons sur les circonstances relatives à votre réclamation et recueillerons des informations afin de vous fournir une réponse ;
- Transmettre rapidement votre réclamation au responsable de la protection des données du groupe si, au cours de l'enquête, le personnel d'Allianz chargé de traiter la réclamation estime que le délai de deux mois ne pourra pas être respecté. Nous vous en informerons et vous communiquerons une estimation du délai nécessaire pour traiter votre réclamation (dans tous les cas, dans les deux mois suivant la transmission).
- Nous résoudrons votre réclamation si elle est jugée recevable et vous informerons des mesures que nous avons prises. Vous pouvez transmettre votre réclamation au responsable de la protection des données du groupe si vous n'êtes pas satisfait du résultat ; et
- Vous informer si votre réclamation n'est pas jugée recevable et vous informer de votre droit de saisir l'autorité de contrôle ou de former un recours devant une juridiction.

II. Vos droits en tant que tiers bénéficiaire concernant les transferts internationaux de vos données à caractère personnel

Les règles relatives aux transferts internationaux en vertu des lois et réglementations de l'EEE en matière de confidentialité et de protection des données exigent que, lorsque des données à caractère personnel sont transférées d'une société du groupe Allianz au sein de l'EEE vers une société du groupe Allianz en dehors de l'EEE, les personnes dont les données à caractère personnel sont transférées puissent bénéficier de certains droits à l'égard de ces données en tant que tiers bénéficiaires. Par conséquent, si vos données à caractère personnel sont transférées d'une société du groupe Allianz au sein de l'EEE vers des sociétés du groupe Allianz en dehors de l'EEE, vous pouvez faire valoir les droits suivants en tant que tiers bénéficiaire :

- Diligence raisonnable (section B.I)
- Qualité des données (section B.II)
- Transparence et ouverture (section B.III)
- Licéité du traitement (section B.IV)
- Relations avec les sous-traitants (section B.V)
- Transferts et transferts ultérieurs (section B.VI)
- Sécurité et confidentialité (section B.VII)
- Perte de données à caractère personnel (section B.VIII)
- Privacy by Design et par défaut (section B.IX)
- Coopération avec les autorités chargées de la protection des données (section B.X)
- Demandes d'accès, de rectification ou d'effacement (Section C.I)
- Demandes d'opposition (section C.II)
- Demandes de limitation (section C.III)
- Demandes de portabilité (section C.IV)
- Demandes d'opposition aux décisions automatisées (section C.V)
- Traitement de vos demandes relatives à vos données personnelles (section C.VI)
- Vos réclamations et la manière dont nous les traitons (section D.I)
- Vos droits en tant que tiers bénéficiaire concernant les transferts internationaux de vos données personnelles (section D.II)
- Application des lois et règlements (section E)

L'exercice d'un droit de tiers bénéficiaire signifie que vous pouvez intenter une action contre une société du groupe Allianz soumise aux règles des BCR, conformément aux règles de responsabilité énoncées ci-dessous, même si vous n'avez pas de relation habituelle avec cette société et que vous n'avez pas conclu de contrat avec elle. Cela inclut le recours à des voies de recours judiciaires pour toute violation de vos droits, y compris la réparation et, le cas échéant, l'indemnisation.

Pour exercer ces droits, vous pouvez vous faire représenter par un organisme, une organisation ou une association à but non lucratif dûment constitué conformément à la législation d'un État membre de l'UE, ayant des objectifs statutaires d'intérêt public et actif dans le domaine de la protection des droits et libertés des personnes concernées en matière de protection de vos données à caractère personnel.

Dans tous les cas, vous avez le droit d'introduire une réclamation pour violation de vos droits de tiers bénéficiaire conformément à la présente section. Vous pouvez introduire une réclamation auprès des instances suivantes :

- Les tribunaux compétents de la juridiction de la société du groupe Allianz située dans l'EEE qui a transféré vos données personnelles en dehors de l'EEE ;
- Les tribunaux de la juridiction où vous avez votre résidence habituelle dans l'EEE ; et/ou
- L'autorité de protection des données de l'EEE du pays de l'EEE où vous avez votre résidence habituelle ou votre lieu de travail, ou où la violation présumée a eu lieu.

Si une société du groupe Allianz dans l'EEE (le « Responsable du transfert ») partage vos données personnelles avec une autre société du groupe Allianz en dehors de l'EEE (le « Destinataire du transfert »), ce qui entraîne une violation des BCR affectant vos données personnelles, vous pouvez introduire une réclamation contre le Responsable du transfert. La responsabilité du Responsable du transfert est limitée aux dommages matériels et immatériels directs résultant de la violation.

Il incombe à Allianz de prouver qu'elle n'est pas responsable de la violation ou qu'aucune violation n'a eu lieu.



E. Application des lois et réglementations

Si une partie des BCR est moins stricte que les lois ou réglementations locales, ces dernières s'appliquent en plus des exigences des BCR.

Nous nous efforcerons de résoudre tout conflit entre les dispositions des BCR et les lois et réglementations locales afin de déterminer les mesures appropriées. En cas d'incertitude juridique, nous consulterons les autorités de protection des données de l'EEE.



F. Mises à jour du présent document

Nous adapterons le présent document afin de refléter toute modification apportée aux BCR. Nous préciserons la date de la dernière révision du présent document ainsi que les dates et les motifs de toute modification.

Version	Date de révision	Motif des modifications
3.0	01/01/2025	Mise à jour afin de refléter les exigences des « Recommandations 1/2022 sur la demande d'approbation et sur les éléments et principes à inclure dans les règles d'entreprise contraignantes du responsable du traitement (article 47 du RGPD) » du Comité européen de la protection des données.

Si vous avez des questions concernant les BCR, veuillez contacter notre responsable de la protection des données du groupe à l'adresse

Belgique: privacy@allianz.be
Pays-Bas: privacy@allianz.nl
Luxembourg: dataprivacy@allianz.lu

Annexe: Champ d'application matériel et transferts couverts par les BCR

I. Catégories de personnes

Les BCR couvrent les catégories de personnes suivantes :

- Les employés actuels, anciens et potentiels, y compris, mais sans s'y limiter, les employés à temps plein, à temps partiel, intérimaires et occasionnels ; les salariés ; les consultants, les sous-traitants et les travailleurs temporaires ; les stagiaires et les étudiants en stage ; les candidats ; et les relations des employés (« Données relatives aux personnes et à la culture », anciennement définies comme « Données RH »).
- Clients actuels, anciens et potentiels, clients professionnels, représentants de clients et de clients professionnels ; et autres tiers (par exemple, demandeurs, bénéficiaires, plaignants, demandeurs de renseignements, membres de régimes de retraite et bénéficiaires) (« Données clients »).
- Les agents, courtiers et intermédiaires actuels, anciens et potentiels ; les fournisseurs et prestataires de services ; les administrateurs de fonds de pension ; les actionnaires ; tout autre partenaire commercial ; et les membres du public (par exemple, les analystes, les participants à des événements, les journalistes, les participants à des études de marché ou à des recherches, et les abonnés aux réseaux sociaux) (« Données de tiers »).

II. Catégories de données à caractère personnel

Les BCR couvrent les catégories de données à caractère personnel suivantes :

- **Données relatives aux personnes et à la culture** : y compris, sans s'y limiter, les informations personnelles de base (par exemple, nom complet, âge et date de naissance) ; formation, expérience professionnelle et affiliations (par exemple, parcours scolaire et professionnel, langues parlées et appartenance à un syndicat) ; informations relatives aux déplacements et aux dépenses des employés (par exemple, détails des réservations de voyage, exigences alimentaires, passeport et détails du visa) ; famille, mode de vie et situation sociale (par exemple, état civil, coordonnées des personnes à contacter en cas d'urgence, religion ou croyances religieuses) ; informations RH de base (par exemple, intitulé du poste, fonction, lieu de travail et date d'entrée en fonction) ; santé, bien-être et absences (par exemple, motif de l'absence, handicap, accès et besoins particuliers) ; informations relatives aux performances des employés (par exemple, mesures disciplinaires et évaluation des performances) ; informations financières (par exemple, coordonnées bancaires, numéro d'assurance sociale et primes versées) ; informations photographiques, vidéo et de localisation (par exemple, images de vidéosurveillance et données de suivi) ; vérifications d'identité et vérifications des antécédents (par exemple, résultats

de vérifications judiciaires et preuve de l'admissibilité à travailler).

- **Données relatives aux clients** : y compris, mais sans s'y limiter, les informations personnelles de base (par exemple, nom complet, âge et date de naissance) ; les activités commerciales (par exemple, les services fournis) ; famille, mode de vie et situation sociale (par exemple, personnes à charge, conjoint, partenaire, détails sur la famille, religion ou croyances religieuses, condamnations pénales et infractions) ; santé, bien-être et absences (par exemple, détails sur la santé physique et psychologique ou l'état de santé, griefs et plaintes) ; informations financières (par exemple, coordonnées bancaires et numéro d'assurance sociale) ; informations photographiques, vidéo et de localisation (par exemple, images de vidéosurveillance, adresses IP et données de géolocalisation) ; vérifications d'identité et vérifications des antécédents (par exemple, résultats de vérifications judiciaires et de vérifications de solvabilité).
- **Données provenant de tiers** : y compris, mais sans s'y limiter, les informations personnelles de base (par exemple, nom complet, âge, sexe, date de naissance et adresse) ; les activités professionnelles (par exemple, les biens ou services fournis) ; les informations RH de base (par exemple, le titre du poste et l'employeur) ; les informations financières (par exemple, les coordonnées bancaires) ; informations photographiques, vidéo et de localisation (par exemple, images de vidéosurveillance, adresse IP) ; vérifications d'identité et vérifications des antécédents (par exemple, résultats de vérifications judiciaires) ; et informations provenant des réseaux sociaux (par exemple, nom d'utilisateur et publications).

III. Type et finalités du traitement

Les BCR couvrent tout type de traitement et les finalités suivantes :

- **Données relatives aux personnes et à la culture** : gestion des personnes et de la culture, y compris, mais sans s'y limiter, l'administration générale de la relation de travail (par exemple, la paie), le recrutement, la gestion des talents, la formation et le développement du personnel (par exemple, la formation), la sûreté et la sécurité, la gestion des incitations, la prévention des risques professionnels (par exemple, liés à la santé, au travail et à l'environnement), la gestion informatique (par exemple, la fourniture de services informatiques, les services d'assistance et les activités de sécurité de l'information) ; relations de travail (par exemple, relations avec le comité d'entreprise) ; gestion des activités de soutien interne (par exemple, audit juridique et interne) ; gestion de la continuité des activités (par exemple, planification et réponse en matière de continuité et de crise) ; et respect des obligations légales (par exemple, dénonciation).
- **Données clients** : gestion de la relation client, y

compris, sans s'y limiter, les ventes et le service client, la facturation, le marketing, la communication, les taxes, la gestion informatique, le traitement des réclamations ; le traitement des demandes d'indemnisation ; l'administration des régimes de retraite ou de prévoyance financés ; la gestion d'actifs de portefeuille ; la gestion immobilière ; les opérations ; la gestion des activités de soutien interne (par exemple, l'audit juridique et interne) ; le reporting ; le respect des obligations légales (par exemple, la lutte contre le blanchiment d'argent) ; et la sûreté et la sécurité.

- **Données de tiers** : gestion des relations avec les partenaires, y compris, mais sans s'y limiter, la gestion des contrats d'agents, l'administration des régimes de retraite ou de pension financés, la gestion informatique, la gestion des incitations ; la gestion des activités de soutien interne (par exemple, l'audit juridique et interne) ; l'administration et le reporting interne ; la sûreté et la sécurité ; les activités de marketing et de recherche ; les activités de gestion de la marque ; et la gestion d'événements.

IV. Lieu du traitement

Tous les sites des parties aux BCR vers lesquels les données à caractère personnel peuvent être transférées sont disponibles sur Allianz.com.